Direction
des Affaires Juridiques
et Institutionnelles

AVIGNON UNIVERSITÉ

AVENIR DE LA LANGUE FRANCAISE
ALF abs Maison de la Vie associative du 12e
181 avenue Daumesnil
75012 PARIS

Copie par mail : avenirlf@laposte.net

Le 26 août 2025,

Objet : Réponse au recours portant sur le non-respect du décret n°96-602

Réf.: DAJI-Pôle des Affaires Juridiques/MB/n°2025-32

Monsieur le Président,

Par courrier en date du 20 juin 2025, vous avez sollicité la mise en conformité d'Avignon Université aux règles prévues par le décret n°96-602 relatif à l'enrichissement de la langue française, plus particulièrement s'agissant de l'usage de termes étrangers, dits anglicismes, dans certaines de nos communications en ligne.

Conscients de notre responsabilité en tant qu'établissement public, nous veillons à promouvoir la langue française et à utiliser, chaque fois que cela est possible, les termes recommandés par la Commission d'enrichissement de la langue française.

Nous avons d'ores et déjà engagé une vérification de nos supports afin de renforcer leur conformité, tout en conciliant cette exigence avec notre mission d'ouverture internationale.

Nous vous remercions de votre vigilance et de votre engagement pour la promotion de notre langue.

Je vous prie de croire, Monsieur le Président, en l'assurance de mes salutations distinguées.

Le Président d'Avignon Université
Georges LINARÈS

Georges Linares
le 28/08/2025 18:03:23 +02:00

Pôle / service
DAJI
Marina BONNOT

Téléphone
+33 (0)4 90 19 28 43

Courriel
daji@univ-avignon.fr

AVIGNON UNIVERSITE
Campus Hannah Arendt
74 rue Louis Pasteur
84 029 Avignon cedex 1

Tél. +33 (0)4 90 16 25 25
univ-avignon.fr